

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 1 octobre 2020

DCM N° 20-10-01-2

**Objet : Financement d'actions dans le cadre du Contrat local de santé du territoire messin.**

**Rapporteur: M. KHALIFÉ**

Dans le cadre du contrat local de santé (CLS) du territoire messin 2017-2020, il est proposé de soutenir les projets qui présentent un intérêt local et concourent à la prévention et à la promotion de la santé.

- Commencer la vie en bonne santé (axe 1 du CLS) :

Dans le cadre de la prévention des troubles du langage et pour renforcer les connaissances et compétences des parents d'enfants de 0 à 6 ans (fiche-action 9) "**Prévenir les troubles du langage : engagement des parents**", deux cycles d'ateliers "Parlons ensemble dès la naissance" seront mis en œuvre par le Syndicat départemental des orthophonistes de Moselle (SDOM 57) au sein de lieux d'accueil parents enfants. Le coût de cette prestation financée par la Ville s'élève à 2 280 €.

- Agir pour la santé des femmes (axe 2 du CLS) :

L'Association d'information et d'entraide mosellane (AIEM) est en charge de la "**Coordination des professionnels dans le cadre de la prise en charge des femmes victimes de violences**" (fiche-action 19) qui nécessite un soutien financier pour l'animation et les travaux du réseau messin, dont le coût total s'élève à 9 190 €. Il est proposé de soutenir cette action à hauteur de 3 500 €, en complément de l'Agence Régionale de Santé et la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

- Prévenir et accompagner les maladies chroniques (axe 3 du CLS) :

Le centre social et culturel de Bellecroix souhaite renouveler un programme "**Ateliers Santé vous bien**" sur l'année scolaire 2020-2021 à destination des habitants du quartier (fiche-action 28). Cette action permet d'accroître leurs connaissances et compétences pour prendre soin de leur santé tout en valorisant leurs pratiques et leurs savoir-faire afin de prévenir les maladies chroniques. Au programme : ateliers cuisine, rencontres avec une diététicienne, cours d'activité physique, forum santé, ateliers de gestion du stress, semaine sur l'usage des écrans,

semaine de prévention des conduites à risques à destination des adolescents, etc. Le coût total du projet s'élève à 26 530 €. Il est proposé de participer au financement des intervenants qualifiés à hauteur de 3 000 €, en complément de l'Etat, de l'ARS et de la Région Grand Est.

- Organiser l'accès aux soins et les parcours de santé (axe 6 du CLS) :

Afin d'améliorer les parcours de santé et de vie des personnes en situation de vulnérabilité, le Centre Social Arc-en-Ciel souhaite organiser un "**Atelier bien- vieillir**" (fiche-action 49) qui associera des seniors et des jeunes autour d'une initiation à la Boccia (jeux de quilles) pour aboutir à un tournoi inter-quartiers avec des équipes pluri-générationnelles. Le coût total de ce projet est de 6 600 €. Il est proposé de le soutenir à hauteur de 2 200 € en complément du Conseil Départemental 57.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU les demandes de subventions,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2017 approuvant le Contrat local de santé du territoire messin signé par les partenaires le 9 novembre 2017,

VU le projet d'avenant n°7 à la convention d'objectifs et de moyens 2019-2021 entre la Ville de Metz et l'Association pour le développement des actions culturelles et sociales (ADACS Bellecroix),

VU le projet d'avenant n°6 à la convention d'objectifs et de moyens 2019-2021 entre la Ville de Metz et l'association Comité de gestion du centre socioculturel de Metz-Centre Arc-en-Ciel,

**CONSIDERANT** l'intérêt public des projets proposés en faveur des messins dans les domaines de la promotion de la santé,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

**D'ATTRIBUER** une subvention 3 500 € à l'AIEM pour la coordination des professionnels dans le cadre de la prise en charge des femmes victimes de violences.

**D'ALLOUER** 2 280 € au SDOM 57 pour la mise en œuvre d'une prestation de deux cycles d'ateliers "Parlons ensemble dès la naissance".

**D'ATTRIBUER** une subvention de 3 000 € à l'association ADACS de Bellecroix pour la mise en œuvre des "Ateliers Santé vous bien" de l'année scolaire 2020-2021.

**D'ATTRIBUER** une subvention de 2 200 € en Centre social Arc-en-Ciel pour la mise en œuvre d'un "Atelier bien- vieillir" qui associera des seniors et des jeunes autour d'une initiation

à la Boccia.

**D'APPROUVER** le projet d'avenant n°7 de la convention d'objectifs et de moyens 2019-2021 entre la Ville de Metz et l'ADACS de Bellecroix.

**D'APPROUVER** le projet d'avenant n°6 de la convention d'objectifs et de moyens 2019-2021 entre la Ville de Metz et le Centre social Arc-en-Ciel.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents se rapportant à la présente délibération et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours des actions subventionnées.

**D'ORDONNER** les dépenses correspondantes.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Service à l'origine de la DCM : Mission Ville pour tous, seniors, santé et handicap Commissions : Commission Cohésion Sociale Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes
--

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération. Membres assistant à la séance : 51    Absents : 4                    Dont excusés : 4
--

<b>Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
---